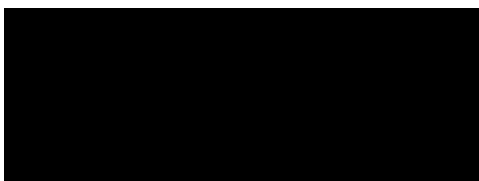


Direction générale des affaires institutionnelles
et des opérations

PAR COURRIEL

Québec, le 11 juillet 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.151

,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 13 juin dernier, visant à obtenir les documents suivants :

1. Le nombre de places en itinérance disponibles sur le territoire du Québec;
2. Le coût pour une place pour itinérant dans chaque région;
3. Le nombre de places en itinérance disponibles à Montréal en tout temps;
4. Le nombre de places en itinérance ouvertes à Montréal en urgence durant les temps froids;
5. Tout document, notes, études, avis concernant les places pour les personnes sans-abri au Québec.

Concernant les **points 1 et 5** de votre demande, les informations dont nous disposons sont celles transmises lors de l'étude des crédits 2024-2025. Vous trouverez ci-joint copie de ces réponses.

En réponse au **point 2** de votre requête, nous vous indiquons que nous n'avons pas cette information conformément à l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

... 2

Enfin, concernant les **points 3 et 4** de votre demande, vous devez adresser votre requête au responsable de l'accès aux documents du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal), aux coordonnées suivantes :

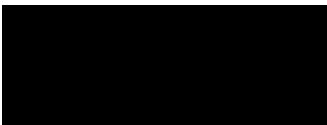
Maître Louis Leclerc
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Protection des renseignements personnels
Coordonnateur du contentieux
Documents administratifs et dossiers des responsables RI/RTF
155, boulevard St-Joseph Est
Montréal (Québec) H2T 1H4
Téléphone : 514 554-5989
Télécopieur : 514 385-7808
accesauxdocuments.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Pour votre information, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est responsable de la coordination des mesures en itinérance dans cette région.

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p. j. 3

N/Réf. : 24-IO-00004-125